

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

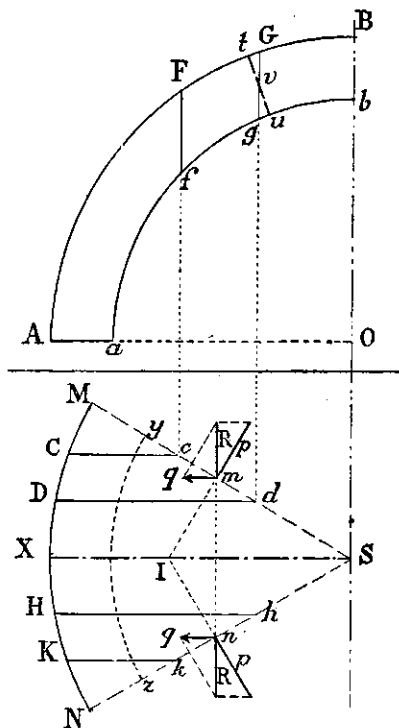
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

L'ART DE BATIR

LA STABILITÉ DES VOUTES DE RÉVOLUTION

— SUITE —

La constitution de la voûte sphérique nous a conduit à considérer l'équilibre de l'ouvrage, soit par assises horizontales, soit par secteurs, tels que MSN, et même par tranches élémentaires, découpées dans chaque secteur parallèlement au plan bissecteur XS, comme les tranches Cc dD et Hh kK, par exemple.



On constate, en effet, que, d'une part, les assises horizontales à surface conique sont d'elles-mêmes en équilibre, sans qu'il soit nécessaire de compléter la voûte qui peut rester ouverte au sommet, et nous avons démontré, d'autre part, que les tranches verticales des secteurs sont équilibrées deux à deux par les pressions p qui s'exercent symétriquement en m et n , sur les sommets cd et kh de ces tranches.

Ainsi que nous l'avons vu, ces forces p donnent une résultante dirigée suivant IX, dans le plan vertical bissecteur, pour tous les couples de tranches en lesquels le secteur peut être décomposé. La somme de ces résultantes donne une résultante totale qui s'oppose au renversement du secteur en dedans de l'ouvrage et dont l'action est analogue à celle de la poussée à la clé d'un anneau de voûte en berceau.

Nous résumons ces notions exposées précédemment, pour faire remarquer que nous aurions pu procéder autrement; au lieu de combiner directement les deux forces symétriques p , il est intéressant de décomposer chacune d'elles séparément, suivant la loi du parallélogramme, en considérant que toute force peut être remplacée par deux autres de direction quelconque.

Nous décomposerons donc p , suivant les deux directions R et q , la première, horizontale et perpendiculaire au plan méridien XS, la seconde, également horizontale et parallèle au même plan méridien.

En construisant sur ces directions le parallélogramme tracé sur la figure, on détermine les deux forces R et q qui peuvent remplacer la force p au point m ; deux forces semblables remplaceront de même la force p au point n .

Or les deux forces R étant égales et directement opposées, s'annulent et il ne reste plus aux points indiqués que les deux forces horizontales q agissant parallèlement aux plans verticaux limitant les tranches considérées.

Puisque la résultante partielle IX provenait des deux forces p , lesquelles sont remplacées par les forces q , il est clair que ces forces q sont elles-mêmes les composantes de la résultante IX. Ce qui veut dire, en somme, que l'équilibre de l'ensemble du secteur MSN est fait de l'équilibre des tranches parallèles à XS sous l'action des forces partielles q .

En définitive, nous pouvons considérer que les différentes parties du secteur et le secteur lui-même sont en équilibre sous l'action de forces horizontales et parallèles q , qui jouent vis-à-vis de chaque tranche le rôle de la poussée à la clé d'un anneau de voûte en berceau.

On devra donc assimiler chaque tranche à une voûte en berceau dont le demi-profil, pour chacune d'elles, serait analogue à Aa gG. Pour une tranche découpée de part et d'autre de XS, le profil à considérer serait le profil méridien maximum Aa bB.

Revenons maintenant aux deux systèmes de polygones de pressions que nous avons été appelé à considérer précédemment, l'un relatif aux pressions qui s'exercent suivant l'axe circulaire de chaque anneau d'assise horizontale, l'autre analogue à celui qui se développe dans le plan du profil vertical d'une voûte en berceau.

Toutefois, on ne peut tracer pratiquement ces polygones, attendu qu'on ne connaît pas, comme dans les voûtes en berceau, les positions des centres de pression sur les joints, soit des tranches verticales, soit des assises à surface conique. On ne peut, par exemple, assigner au centre de poussée la position correspondant à la moitié ou au tiers du joint, comme dans les voûtes en berceau, faute d'observations expérimentales sur la répartition des pressions dans ces ouvrages.

Devant cette difficulté, il faut renoncer à tracer les courbes de pression, mais on peut néanmoins vérifier les conditions de stabilité de la voûte en adoptant la méthode suivante, que nous empruntons à l'ouvrage déjà cité de l'Art de l'Ingénieur¹.

Quand on trace les courbes de pression, on a pour but de rechercher quelle est la pression maxima qui s'exerce par centimètre carré en chaque joint et cette pression maxima dépend du point d'application de la pression, soit du point où passe la courbe sur le joint. Ici, comme nous ne pouvons connaître ce point de passage, nous admettrons que la pression est uniformément répartie sur toute la surface du joint, de telle sorte que la pression par unité de surface considérée sera la moyenne de la somme des pressions s'exerçant sur cette surface.

On cherchera donc quelle est la pression moyenne par unité de surface en différents points de la voûte et l'on pourra conclure à la stabilité de l'ouvrage, si cette pression ne dépasse en aucun point la limite des efforts que les matériaux peuvent supporter en toute sécurité.

Supposons, par exemple, que l'on veuille calculer la pression

¹ L'Art de l'ingénieur, par L. Vigneux.

qui s'exerce au point v . Cette pression, d'après ce que nous avons dit, se compose de deux pressions partielles, la première perpendiculaire au joint conique tu , qui passe par ce point et contenue dans le plan méridien correspondant; la seconde, perpendiculaire au joint vertical, tel que MS qui passe par le même point.

Pour déterminer la première composante, normale au joint conique, on considérera la tranche méridienne passant par le point v et on opérera comme si cette tranche faisait partie d'une voûte en berceau ayant le même profil. On admettra alors que les centres de pression aux joints des naissances et à la clé sont placés au milieu de ces joints, ce qui correspond à une pression uniformément répartie, comme nous en avons fait l'hypothèse.

Nous déterminerons ainsi la pression P par unité de surface sur ce joint conique passant en v .

La seconde composante Q s'obtient en assimilant la tranche découpée de part et d'autre de Dd correspondant au point v , à une tranche de voûte en berceau dont le demi profil serait Aa gG. Cette composante ne serait autre que la poussée à la clé de la voûte en berceau considérée menée suivant notre convention au milieu du joint.

Si l'on élève par la pensée, en v , une première perpendiculaire au joint conique tu , dans le plan méridien Aa bB et une seconde perpendiculaire au même point, sur le plan susdit, il est évident que ces deux droites seront perpendiculaires l'une sur l'autre; elles représentent justement les directions respectives des forces ou pressions P et Q.

Or la résultante de deux forces ainsi orientées, comme les côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle, est représentée par l'hypoténuse dudit triangle, d'après la règle du parallélogramme des forces.

On pourra donc écrire en désignant par R cette résultante :

$$R^2 = P^2 + Q^2$$

ou

$$R = \sqrt{P^2 + Q^2}$$

Il suffira de faire ce calcul pour les différents joints tels que tu dans un seul plan méridien Aa bB, puisque les conditions d'équilibre dans tous ces plans sont les mêmes par raison de symétrie et de constater que la valeur de R ne dépasse pas la limite de résistance des matériaux mis en œuvre.

(A suivre.)

R. B.

LES GRANDS TRAVAUX LYONNAIS ET LES FUTURS EMPRUNTS

Dans notre dernier numéro, nous avons donné la liste des travaux votés par le Conseil municipal et devant être réalisés en première ligne, pendant la période 1897-1900, à l'aide de deux emprunts successifs de 7 millions et demi chacun.

Ces travaux sont compris dans le fameux programme municipal, programme que nous avons exposé l'année dernière dans tous ses détails.

Nous ferons observer que, si l'Administration a bien classé tous ces travaux comme devant être accomplis au plus tard en 1900, elle en a oublié plusieurs, et non des moins importants, dans son projet financier d'exécution.

Pour mieux faire ressortir notre observation, reprenons la liste des travaux faisant l'objet des deux futurs emprunts, et donnons la nomenclature des améliorations d'arrondissements qui pourront être faites à l'aide du reliquat disponible annuel.

Le premier emprunt aura la destination suivante :

1° et 2° Pont des Facultés, ouverture et élargissement des voies d'accès dudit pont	3.000.000
3° Pont de la Boucle	1.120.000
4° Ouverture d'une rue dans le quartier de la Martinière et groupe scolaire	1.800.000
5° Clôture du Parc et réfection des serres.	400.000
6° Salle d'exposition.	400.000
7° Four crématoire	220.000
8° Grosses réparations et restauration de l'Hôtel de Ville et du Palais des Arts	600.000
Total.	<u>7.540.000</u>

Pour le deuxième emprunt, à lancer dans deux ans, l'Administration fait les plus grandes réserves. Elle n'est pas sûre de pouvoir le contracter, attendu que cet emprunt ne sera possible, paraît-il, que lorsque la loi actuellement soumise au Parlement et qui doit modifier le régime économique actuel des octrois et des boissons aura été votée; à ce moment, l'Administration pourra tabler sur les ressources équivalentes qui seront nécessairement accordées en remplacement des taxes d'octroi.

Nous avouons humblement ne rien comprendre à cette considération, car il est bien évident que rien n'oblige à faire dépendre cet emprunt d'un projet de loi problématique qui ne sera peut-être jamais discuté.

Quoi qu'il en soit, voici la répartition de cette seconde dépense de 7 millions et demi :

1° Extension du service des eaux	1.500.000
2° Rue Moncey	1.500.000
3° Cours Charlemagne	1.000.000
4° Quartier Saint-Paul.	2.000.000
5° Pont de la Feuillée	1.000.000
6° Grande rue de la Croix-Rousse	500.000
Total.	<u>7.500.000</u>

Quant au reliquat qui sera annuellement disponible, il permettra de consacrer près de deux millions, en trois ans, à divers travaux d'arrondissement à exécuter dans l'ordre de classement qui suit :

1° Ouverture de la rue de Belfort	200.000
2° Elargissement de la rue de Trion	150.000
3° Elargissement de la rue des Tables-Claudienne.	200.000
4° Acquisition de terrains en vue du prolongement de l'avenue de Saxe	250.000
5° Prolongement de la rue de Créqui	200.000
6° Elargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise (1 ^{re} partie)	200.000
7° Ouverture de la rue non dénommée.	100.000
8° Elargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise (2 ^e partie)	170.000
9° Elargissement de la rue Garibaldi	250.000
10° Prolongement de la rue Hénon ou autres travaux à exécuter dans le IV ^e arrondissement	200.000
Total.	<u>1.920.000</u>

Ce chiffre est inférieur au montant de la somme totale disponible durant ces trois années, le reliquat annuel étant estimé à 680.000 francs.

Le programme financier qui précède ne comporte pas les travaux à exécuter sur ressources spéciales. Parmi cette troisième catégorie de travaux, il faut comprendre les divers groupes scolaires prévus par la Municipalité, ainsi que l'édification d'un lycée de garçons. Pour ces différentes constructions, il y aura lieu de

demander à l'Etat d'autoriser la Ville à emprunter une somme de 5 millions, dont l'intérêt et l'amortissement seront assurés par une annuité de quatre centimes additionnels spéciaux.

Enfin, il faudra encore un autre emprunt pour les abattoirs et le tout à l'égout, mais cet emprunt sera gagé par des taxes spéciales que l'on déterminera au moment du vote des projets.

Comme nous l'indiquons au début de cet article, on remarquera que dans ces différentes nomenclatures des moyens financiers, il n'est point parlé de projets importants, dont l'un, tout au moins, est d'une urgence exceptionnelle; nous voulons parler de la suppression des passages à niveau.

On sait que l'accord est à peu près définitif sur cette importante question, il faut donc prévoir la possibilité de réaliser ce projet dans un avenir très proche. Or, si le programme municipal comporte bien la nécessité d'accomplir cette amélioration avant 1900, il se tait sur les moyens à employer pour obtenir les fonds indispensables.

Comment compte-t-on faire face à cette dépense relativement importante? Le silence de l'Administration pourrait laisser croire que rien ne sera commencé avant le siècle prochain.

De même, le programme intégral à accomplir en 1897 1900 comporte plusieurs autres articles qui ne reçoivent aucune attribution dans la répartition des ressources prévues. Entre autres, nous citerons le prolongement des rues de la République et de l'Abbaye-d'Ainay, l'élargissement de la rue Puits-Gaillot, l'ouverture d'une rue entre la place Bellecour et la rue Centrale, le transfert du Muséum, etc., etc.

A quoi tient cette anomalie? Nous sommes curieux de le savoir.

SINÉD.

AMÉLIORATION ET EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 1897

Voici le résumé du projet dressé par M. l'Ingénieur en chef du service de la Voirie, en vue de l'emploi du crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour l'amélioration et l'extension de l'éclairage public.

Ces installations répondent, pour une grande partie, aux diverses pétitions qui ont été adressées à l'Administration municipale dans le cours de l'année 1896.

1° Installations sur la concession de la Compagnie du gaz de Perrache.

Dans le 1^{er} arrondissement. — Les installations principales concernent la rue de la Tourette, la rue de Flesselles et la montée des Carmélites, où l'intervalle entre les lanternes existantes est réduit de moitié par l'addition de nouvelles lanternes et le déplacement d'un certain nombre d'appareils en service. Deux lanternes Schülke sont projetées vers l'extrémité ouest du boulevard de la Croix-Rousse, pour prolonger l'éclairage intensif jusqu'à l'entrée de la rue des Chartreux.

II^e arrondissement. — Quelques lanternes seront placées dans le quartier situé au delà des voûtes de Perrache. Six lanternes ordinaires sont également prévues dans le jardin de la place Carnot.

IV^e arrondissement. — Trente-trois nouvelles lanternes seront installées rue Hénon, et 310 mètres de canalisation seront placés pour l'alimentation des nouveaux appareils d'éclairage de cette voie publique. L'impasse de la Favorite, qui a été récemment cédée à la Ville, reçoit également six nouvelles lanternes et 160 mètres de canalisation.

Une lanterne Schülke sera placée à l'extrémité ouest du boulevard de la Croix-Rousse.

Sept nouvelles lanternes sur candélabres sont projetées sur la place du marché de la Croix-Rousse.

V^e arrondissement. — Dix-huit nouvelles lanternes sont prévues sur la place et le chemin de Choulans, dans la partie empruntée par le tramway électrique de Sainte-Foy.

En résumé, les améliorations prévues sur la concession du gaz de Perrache comprennent cinq lanternes intensives et cent quarante et une lanternes ordinaires sur candélabres ou consoles.

Les frais de premier établissement relatifs à cette première partie du projet s'élèveront à la somme de 13.230 francs, et les dépenses annuelles d'éclairage et d'entretien pour abonnements supplémentaires, sont évalués à 12.331 fr. 55.

2° Installations sur le périmètre de la Compagnie du gaz de la Guillotière.

III^e arrondissement. — Quatorze lanternes Schülke sur l'avenue de Saxe, ce qui assurera la continuation de la transformation de l'éclairage des grandes avenues.

L'éclairage de la rue de Marseille sera complètement remanié, ce qui aura pour effet de doubler l'éclairage actuel tout en le rendant plus régulier; une lanterne intensive sera placée à l'extrémité sud de cette rue, à son débouché sur l'avenue des Ponts; enfin trois lanternes intensives seront installées aux abords de la Mairie pour compléter l'éclairage intensif de la place du Pont à l'entrée nord de la rue de Marseille.

Tout le quartier situé à l'est de cette rue, et dont l'éclairage laisse beaucoup à désirer reçoit des améliorations notables.

Des installations importantes sont prévues dans la banlieue, et l'éclairage est prolongé sur les voies les plus éloignées par une extension de canalisation comportant 1180 mètres de conduites à gaz.

VI^e arrondissement. — Seize lanternes Schülke sont réparties sur l'avenue de Saxe, pour faire suite à l'éclairage intensif de l'avenue de Noailles jusqu'au cours Lafayette. Quatorze rues ou places diverses reçoivent des lanternes supplémentaires dans les régions où les appareils d'éclairage sont encore trop espacés.

En résumé, les installations, projetées dans les III^e et VI^e arrondissements, comprennent en totalité quarante lanternes intensives, cent quarante-six lanternes ordinaires et 1180 mètres de nouvelles canalisations.

Les frais de premier établissement s'élèvent, pour cette deuxième partie du projet, à la somme de 15.920 francs, et les dépenses annuelles pour l'éclairage et l'entretien sont évaluées à 13.323 fr. 65.

3° Compagnie du gaz de Vaise.

V^e arrondissement. — Trente-sept lanternes ordinaires, réparties sur dix voies différentes.

En outre, 930 mètres de canalisation seront établis sur les voies les plus excentriques de la banlieue qui sont encore dépourvues de tout appareil d'éclairage.

Enfin, le projet prévoit l'installation sur la place de Serin, au-devant du groupe scolaire, du candélabre à quatre branches, qui a été supprimé de la place des Hospices, et qui est actuellement en dépôt dans les réserves de la Voirie.

Les frais de premier établissement ne concernent que les déplacements d'appareils pour meilleure disposition de l'éclairage; la main-d'œuvre et le matériel afférents aux nouveaux becs étant à la charge de la Compagnie. De ce fait, la dépense s'élève seulement au chiffre de 850 francs.

Les dépenses annuelles d'éclairage et d'entretien des becs supplémentaires seront de 1871 fr. 25.

Les travaux et fournitures relatifs aux installations projetées

pourront être confiés aux compagnies respectives et aux adjudicataires des entreprises du service de l'éclairage, aux clauses et conditions de leur marché respectif.

Les frais de premier établissement s'élevant à la somme de 30.000 francs, y compris les sommes à valoir, seront prélevés sur le crédit de pareil chiffre inscrit au budget de l'exercice courant. Quant aux frais annuels d'éclairage et d'entretien des nouveaux becs, frais évalués à la somme totale de 29.531 fr. 05, ils seront prélevés sur le crédit ordinaire de l'éclairage public.

LA NOUVELLE SORBONNE

— SUITE —

Chauffage et ventilation. — Le chauffage et la ventilation de la nouvelle Sorbonne sont très différents suivant les besoins des divers locaux.

Le chauffage à air chaud n'est employé que pour le grand vestibule, les galeries, les grands escaliers et le grand amphithéâtre.

Le chauffage à vapeur est installé pour tous les autres services, si ce n'est dans quelques locaux de la Faculté des sciences, où l'on s'est servi du système à circulation d'eau chaude.

L'air chaud n'a, en effet aucun inconvénient pour des salles ou galeries où l'on reste relativement peu de temps, surtout si une bonne ventilation est installée dans ces salles.

Pour le grand amphithéâtre, la ventilation et le chauffage sont assurés par trois propulseurs de 2 mètres de diamètre, mis en mouvement par un moteur à gaz. L'air est pris dans une cour latérale, et poussé par les propulseurs dans une grande gaine générale, qui se subdivise en deux canalisations distinctes, l'une passant par les chambres de chauffe des calorifères, l'autre conservant l'air frais, et, au moyen de vannes de réglage, on peut faire arriver dans la grande chambre de mélange située sous l'amphithéâtre depuis l'air surchauffé jusqu'à l'air absolument frais, de telle façon qu'on puisse régler à volonté la température de l'air qu'on envoie dans la salle. Cet air est introduit par les dessous de toutes les banquettes munies de plaques de tôle perforées. Le sol des gradins, qui semble plein, est en réalité un gril de telle façon que, dans la salle de mélange, on voit clair à lire son journal. La surface totale d'émission d'air neuf est de 138 mètres superficiels. L'air poussé par le propulseur est animé d'une vitesse tellement minime qu'on ne voit pas remuer la flamme d'une bougie placée près d'une plaque ajourée. Cet air montant doucement dans la salle, par couches successives, est évacué par de grandes bandes avec ornements à jour placées autour du plafond vitré et au sommet des niches. La surface totale des circulations est de 62 mètres.

La capacité cubique de la salle est de 12 500 mètres et la ventilation horaire étant de 62.000 mètres cubes environ, on voit que le cube total d'air est renouvelé environ cinq fois par heure.

Pour éviter les courants descendants produits par l'air, qui, se refroidissant sur les surfaces murales ou vitrées, retomberait en douche froide sur la tête des spectateurs, on a ménagé au-dessus du lambris, à la partie où commence le mur, une longue bande horizontale en tôle ajourée, par laquelle de nombreux conduits envoient de l'air chaud le long des murailles.

De plus, avant l'arrivée des spectateurs, on envoie dans la salle de l'air surchauffé, de façon à imprégner de chaleur toutes ses parois et à former dans les zones supérieures un matelas d'air chaud. Un peu avant l'ouverture des séances, on reverse les vannes de réglage et on envoie dans la salle de l'air à 16° maximum ; et, à cet effet, la chambre de mélange ayant été portée à une haute température, il faut y faire arriver de l'air presque frais. Par ce moyen les spectateurs sont bien chauffés, ils respirent un air

pur, et, s'ils mettent la main sur les surfaces d'émission d'air chaud, ils ont plutôt une impression de fraîcheur.

L'ensemble de l'installation pour le chauffage et la ventilation exige sous le grand amphithéâtre une profondeur de 12 mètres.

L'été, la ventilation se fait par les mêmes moyens ; et, pour rafraîchir l'air, on l'oblige, poussé par le propulseur, à passer dans de grandes cours construites en briques poreuses où l'on entretient par des vaporisateurs une constante humidité.

A la distribution des prix du concours général, qui a lieu au commencement d'août et fait toujours salle comble, on peut constater le bon effet de la ventilation par l'immobilité des éventails, que toutes les dames ouvrent, mais ne remuent guère.

Si, après avoir respiré l'air du dehors, on rentre dans la salle, cinq minutes seulement après la séance, on y respire un air tellement peu vicié qu'on ne se douterait guère que trois mille personnes y ont séjourné pendant plus de trois heures.

Dans les bureaux de l'Académie de Paris et des secrétariats des Facultés des lettres et des sciences, les employés restant de longues heures penchés sur leurs pupitres, on a installé un chauffage encore plus perfectionné : l'air, toujours poussé par un propulseur et divisé comme précédemment en deux canalisations distinctes, vient se chauffer en partie, non plus dans les grandes chambres de chauffe des calorifères, mais dans les petites chambres en brique placées en sous-sol directement sous chacune des salles dans lesquelles sont installées des batteries de vapeur à ailettes ; au-dessus et encore en sous-sol se trouvent de petites chambres de mélange où arrive l'air frais. Chacune des bouches de chaleur situées dans les pièces ayant en dessous sa chambre de chauffe et sa chambre de mélange est munie d'une vis de rappel qui, faisant jouer les vannes automatiques d'arrivée d'air chaud ou d'arrivée d'air froid, permet de régler à volonté le chauffage, sans ralentir ou accélérer la ventilation, puisque, si l'on veut diminuer la chaleur, chaque quantité d'air chaud est remplacée par une quantité égale d'air frais mue à la même vitesse par le même propulseur et, une fois vicié, s'échappant par les mêmes ouvertures.

La ventilation se fait également l'été par les mêmes moyens en se servant de vaporisateurs pour rafraîchir l'air comme pour le grand amphithéâtre.

Les salles d'étude et de conférences, situées aux premier et deuxième étage au-dessus des secrétariats, sont chauffées par le même système ; seulement le jeu des vannes de chaque chambre de mélange se fait dans la cave même, par les soins du chauffeur, et non pas dans les pièces, à la volonté des occupants, comme pour les bureaux.

(A suivre.)

H.-P. NÉNOT.

NOTICE

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE

SUR LES

AQUEDUCS GALLO-ROMAINS DE LUGDUNUM

dits aujourd'hui de Baunant, de Chaponost

et sur ceux de Néron à la Naumachie du Jardin des Plantes.

— SUITE —

Et, avec le droit municipal, les autres institutions furent les principaux bénéficiaires de la nouvelle colonie, la Gaule n'étant soumise qu'au *tributum ex censu*.

Mais, aussitôt après, il fallut songer à faire vivre les nombreux habitants de *Lugdunum*, en les approvisionnant des choses indispensables, comme l'eau d'alimentation. C'est donc ici que se placeraient véritablement les aqueducs. Car, quant aux temples, théâtres, ils étaient moins urgents ; avant les *jeux du cirque*, il fallait du pain et de l'eau potable ; enfin, pourvoir à tous les besoins

domestiques, en faisant affluer au *Forum* ce qui était nécessaire à la subsistance.

Les Romains ne crurent pas, comme les hommes politiques de nos jours, que la supériorité d'un peuple consiste dans l'armée, pour être toujours maître du monde; ils savaient que celle-là vient de la bonté des institutions; et, s'ils ne l'eussent jamais oublié, ils seraient encore debout. Ils voulurent même transporter leur civilisation en deçà des Alpes, croyant qu'elle était un bienfait pour les Gaëls, auxquels ils inoculèrent les vices qu'elle contenait.

A Rome, malgré les monuments, les thermes et les prises sur l'ennemi, le peuple manquait souvent de pain. Le grand défaut des Romains était l'orgueil: ils se croyaient les premiers du monde, et pensaient poser les assises de l'Empire sur les ruines de nos Oppids; mais ils n'assujettirent même pas leurs conquêtes longtemps, ils disparurent de la terre, tandis que notre noble race occupe encore une partie de son sol et reprendra ce qu'elle a perdu par son imprévoyance d'un moment.

Dans ces conditions on comprend, pour l'existence du peuple romain et la conservation de l'Empire, l'importance des grands chemins, des aqueducs et des monuments qui éclipsaient les grands monolithes des Celtes; cependant plusieurs autres raisons appellent l'attention sur les aqueducs de Lyon, et exigent leur conservation ainsi que leur restauration. Ce sont des monuments historiques, nationaux puisqu'ils sont fondés sur notre sol.

Les architectes de Rome, avant d'entreprendre la construction, analysèrent les eaux des ruisseaux et rivières qu'ils voulurent amener à *Lugdunum*; après s'être rendu compte de la constitution des gens qui habitaient le long de leur parcours; s'être assurés de de leur pureté; si elles convenaient au blanchissage du linge. Cela étant donné, ils dressaient les plans d'après une minutieuse étude topographique du pays; ensuite s'appliquaient à reconnaître les qualités des matériaux qui devaient y entrer. C'est encore un côté remarquable à retenir qui vient immédiatement après le style. Ce dernier est incomparable. La perfection de la maçonnerie que le temps a ménagée et dont aucune imitation moderne n'approche, est le trait saillant des aqueducs de *Lugdunum*.

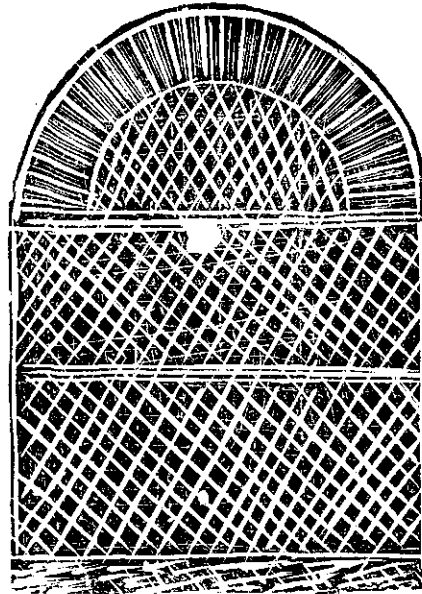
On ne saurait comprendre la solidité et la durée de la brique, si on ne trouvait dans Vitruve les règles de sa fabrication. — On reconnaissait sa qualité quand, jetée dans l'eau, elle surnageait. Dans l'ensemble, la maçonnerie des aqueducs est faite d'un blocage de pierres, chaux et sable choisis, dans lequel alternent les carreaux; revêtu ensuite à l'extérieur d'un parement en petit appareil, l'*emplecton*, construction encaissée formant blocage revêtu et entouré de parements de petites pierres. Cet appareil qui parut peu de temps avant l'Empire offre plusieurs variétés. — Vers le même temps la brique aussi employée modérément devient un des éléments principaux de la construction qui était établie à blocage, l'*emplecton* des Grecs, avec cette différence que le parement était composé de petits moellons, n'ayant ordinairement que 8 ou 10 centimètres de largeur sur 15 de longueur; il devint nécessaire, pour leur donner une plus grande stabilité, de placer à chaque hauteur de 1 m. 30 une assise composée d'un ou deux rangs de grandes briques pénétrant profondément dans le blocage. Le petit appareil qui prend le nom d'ouvrage réticulé se compose de pierres carrées posées sur un de leurs angles, de manière à imiter le réseau d'un filet; la queue est noyée dans la maçonnerie sans être taillée.

Les aqueducs du mont Pilat à Lyon dont les parties les mieux conservées et les plus importantes sont à Chaponost, à Baunan et dans la gorge où coule le Garon, ont un caractère très différent des autres monuments de ce genre.

La perfection de leur travail, leurs ornements demandaient beaucoup de temps et d'ouvriers; ils n'ont donc pu être construits que sous Octavius Augustus, dans la moitié de son règne. Les plans sont d'un architecte de génie, leur exécution est du fait de l'or et

des artisans de la Gaule, car les vétérans avaient reçu des terres qu'ils étaient obligés de cultiver, tandis que partie des légions du premier siècle étaient formées de recrues prises parmi les vaincus.

Et sans doute qu'elles ne suffisaient pas à cet immense travail et qu'on dut y joindre des hommes du métier, pour diriger, commander les légionnaires; et on ne pouvait les prendre que parmi les gens de la contrée, de même qu'on n'employa que des matériaux du pays. Aussi le *tour de main* indubitablement appartient aux maçons, tuiliers, géomètres, appareilleurs, etc., nos ancêtres. Le premier honneur est à l'architecte romain, le second à l'ouvrier gaulois.



Double arcade murée avec application en ornement de l'appareil réticulé.

La conservation du grand aqueduc du mont Pilat fut régie par les mêmes lois et règlements que ceux de Rome, ayant été construits sous son gouvernement pour une ville qui en était une colonie et devint municipale. Les Romains, durant plusieurs siècles, s'étaient contentés des eaux du *Tiber*, de celles des puits et de sources, mais les eaux du fleuve, tièdes en été et souvent troubles, engagèrent Appius Claudius et C. Plantius, censeurs, l'an de Rome 442, d'aller chercher au loin des eaux salubres; ils construisirent l'aqueduc de l'*Appia*, qui demeura seul en charge pour le terminer; il était formé de canaux souterrains; la *Tepula*, construite, l'an 627, par les censeurs Servil, Cepion et Lucius Crassus Longinus; l'*Alsietino* ou *Augusta*, amenée par Auguste; la *Claudia* l'an 789, par l'empereur Claude; l'*Anio* neuf, commencé par Caligula et fini par Claude, l'an 803. La longueur totale était de 260.000 mètres. Ils portaient une masse d'eau évaluée à 3.720.750 mètres cubes par vingt-quatre heures, équivalant à une rivière de 10 mètres de largeur sur 2 de profondeur et coulant à une vitesse de 81 centimètres par seconde. Une partie de ces eaux se distribuait dans la campagne, mais Rome en recevait 1.320.000 mètres cubes. Outre ces aqueducs principaux, il y en avait d'autres pour le service des Thermes. Il portait les eaux dans la ville à de grandes hauteurs: 47 mètres.

Aqueducs (du latin *aqua ductus*, conduite d'eau), canal construit en pierre ou en maçonnerie, élevé sur un terrain inégal pour ménager la pente de l'eau et la conduire dans un lieu qui en est dépourvu. Quand il traverse les vallées, il est supporté par des arcades qui, quelquefois même, sont élevées par étage les unes au-dessus des autres.

Il semblerait, d'après l'étymologie latine, que l'invention des

aqueducs appartient à Rome, mais il n'en est rien, puisque celle-ci est due à Carthage, et qu'ensuite le nom est tiré du Celtique: *A,ac*, eau; *duc*, conduite. Le mode de construction de ceux dont nous parlons, seul, appartient aux Romains. On citait dans l'antiquité l'aqueduc de Sésostris à Memphis, celui de Sémiramis à Babylone.

On est donc loin du temps où Agrippa construisit l'*Aqua virgo* qui avait 14.000 pas romains.

Après lequel vinrent l'aqueduc de Nîmes, dit Pont-du-Gard, l'aqueduc de Ségovie, l'aqueduc de Metz sur la Moselle, mais tous vinrent après l'aqueduc du mont Pilat à *Lugdunum*. Ensuite se place celui de Néron à la Naumachie du Jardin des Plantes à *Lugdunum*, amenant les eaux du Rhône.

L'importance des aqueducs est attestée, non seulement par leurs magnifiques vestiges et l'histoire, mais l'est encore par les lois et règlements qui les concernaient, et, sous la direction des plus grands personnages, sous les édiles (*a Cura Ædium*), qui étaient plébécins ou curules.

Les édiles curules avaient la chaise curule avec le droit de siéger dans le Sénat et d'y donner leur avis; ils portaient la robe prétexte et jouissaient du droit d'images.

La principale fonction des édiles était le soin des édifices publics, temples, théâtres, bains, basiliques, portiques, égouts, aqueducs, spécialement quand il n'y avait pas de censeur.

La charge illustre des censeurs fut instituée en 444. On nomma deux magistrats pour suppléer aux devoirs des consuls.

Ils furent choisis parmi les Consulaires les plus distingués.

Après la première guerre punique, cette charge devint la plus respectée de l'Etat.

Parmi leurs principales attributions était la construction ou la réparation des édifices publics. Ils étaient chargés du pavage des rues, de l'entretien des aqueducs, des chemins, des ponts, en un mot ils avaient la direction de tous les intérêts matériels de la cité.

Il y a connexité entre les aqueducs et les *grands chemins*, de là les erreurs qui règnent: entre autres, celle qui attribue aux Romains l'invention des grands chemins ou voies pavées: ceux-ci les imitèrent des Carthaginois, mais ils les réglementèrent et étendirent le réseau à tout l'Empire. Augustus, après la défaite de Lepidus et de Marcus-Antonius, se voyant en paix, ferma le temple de Janus, et décida leur complète exécution pour occuper les légionnaires et faciliter le service de ses courriers et la marche de ses armées, tandis que la construction des aqueducs eut le but de donner aux villes une eau potable et abondante. A ces travaux on ne pouvait employer plusieurs légions, dont l'agglomération eût été une cause de désordres; on fut obligé d'y occuper les habitants de la colonie et même ceux de la contrée. Les grands chemins rayonnant dans tout l'Empire étaient mieux situés pour y étager les légionnaires, ceux-ci pouvant y être utiles. Nous répétons ce trait, parce qu'il est déterminatif. On sait qu'avant les Romains, les Perses avaient établi les postes avec des relais, stations ou *mansions*, sur leurs grands chemins.

Les aqueducs de *Lugdunum* sont une grande œuvre *romano-gauloise*, commencée par un grand architecte et exécutée par des ouvriers gaulois avec notre terre, nos roches, notre sable, pour conquérir nos ancêtres moralement ou les vaincre avec la civilisation romaine que les vainqueurs croyaient, avec leurs armes, supérieure à la nôtre.

L'examen à la loupe d'un seul morceau de ces monuments, composés d'arcades posées sur d'énormes pilastres, laisserait peut-être le spectateur indifférent, car ils sont sans sculptures, n'ont pas d'ornements comme ceux de Nîmes: mais si, partant du *Forum-Vetus*, l'archéologue marche deux jours dans la direction du mont Pilat, et en suit pas à pas les vestiges; qu'ensuite il se

place à distance, de manière à embrasser d'un coup d'œil leur ensemble et se pénétrer du tableau, les aqueducs forment un grand et beau corps animé, qui se meut dans un paysage pittoresque, formé de petites métairies aux toits plats, entourées de leurs *verchères* et de bosquets, d'arbres à fruits couverts au printemps des fleurs blanches et roses du pêcher, de l'amandier et cerisier et encore de chênes verts, formé de roches grises tapissées de mousses qui constituent l'épiderme granitique du pays où brillent le mica et le quartz sur lesquels croît une herbe courte que broutent la chèvre et le mouton, où les paysans disséminés dans les champs maigres, dans les broussailles où s'appellent les bergers à la garde des troupeaux, de colline en colline, malgré les bruits du Gardon, qui charrie les sables aurifères des hauteurs de Soucieux et d'Orliénas, dans la vallée de Brignais: à ce spectacle, le voyageur est émerveillé. Et quel peintre rendra jamais ce beau paysage avec sa couleur, ses ombres et son modelé?

(A suivre.)

P. CHANLIAUX.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril

Construction d'un four crématoire et installation d'un chenil dans les Facultés de Médecine et des Sciences. — Ces travaux ont été votés par le Conseil municipal dans sa séance du 6 avril. La dépense de 8000 francs sera imputée sur le budget supplémentaire et la moitié en sera remboursée à la Ville par l'Etat.

Amélioration de l'éclairage, mortée des Fantasques. — Est adopté à la même séance le projet comprenant le déplacement d'une lanterne existant dans le jardin du Grand-Séminaire et l'installation, dans la montée des Fantasques, de six nouvelles lanternes ordinaires, dont deux seraient établies sur pilastres, à l'entrée principale de l'Ecole.

CONCOURS

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

CONCOURS D'ARCHITECTURE: *Un cirque.*

1^{er} prix: une médaille d'or et une somme de 200 francs.

2^e prix: une médaille d'argent ou de vermeil.

Une mention: médaille de bronze.

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE: *Reconstitution de l'amphithéâtre romain trouvé à Fourvière.*

1^{er} prix: une médaille d'or, une somme de 150 francs et un ouvrage d'architecture, légué par Casimir Echernier.

2^e prix: une médaille de vermeil ou d'argent et une somme de 100 francs.

Une mention: médaille de bronze.

Le concours est ouvert entre tous les architectes français.

Les programmes des concours sont à la disposition des concurrents chez M. Bricod, architecte, secrétaire-adjoint de la Société, rue du Plat, 3, Lyon.

AVIS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du denors se font par l'intermédiaire de la poste.

● L'abonnement continue sauf avis contraire ●

L'acceptation des numéros après l'échéance de l'abonnement en entraîne de plein droit le renouvellement et en rend le montant exigible.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, à Lyon.

MONUMENT FUNÉRAIRE

D'APRÈS J.-L. NILSON

Les monuments funéraires modernes, à part les chapelles somptueuses que nous voyons dans les nécropoles des grandes villes, sont généralement d'une monotonie et d'une rigidité d'aspect qu'explique en partie leur destination. Mais si la fantaisie et la bizarrerie en doivent être exclues, ils n'en peuvent pas moins comporter en tant qu'œuvres architecturales, une originalité de bon goût. Dans cette catégorie rentre incontestablement celui que représente notre gravure. Il est l'œuvre d'un artiste bavarois Jean-Isaïe Nilson, né à Augsburg en 1721, mort dans la même ville en 1788 : il étudia dans les ateliers de Maid et de Sperling, et s'adonna dans la suite à la miniature et à la gravure, où il excella. Ses eaux-fortes sont très appréciées. Ses compositions sont d'une réelle personnalité artistique : le projet du monument que nous donnons en témoigne. La figure d'enfant endormi, abrité sous son voile, appuyé sur une tête de mort et tenant dans ses bras une croix est d'un symbolisme dont la grâce n'est pas déplacée en pareille circonstance, et la forme harmonieuse de la pierre, encore que sobre de détails, n'en exclut pas la sévérité. H. S.

BIBLIOGRAPHIE

L'ART NATIONAL

On nous annonce la publication d'une revue mensuelle spécialement réservée à l'Art : *Le Moniteur du Dessin*, dont la création se justifie d'elle-même. — C'est dans un but de vulgarisation, en dehors de tout esprit de polémique ou de critique, pour servir de lien entre les dessinateurs, les professeurs, les architectes et les ingénieurs que sa création a été décidée.

Ce journal traitera les questions de technique et d'art qui intéressent la population studieuse; il veut encore renseigner les candidats sur les programmes, les conditions de préparation ou d'admission aux Ecoles du Gouvernement.

D'un prix extrêmement modique, il sera l'organe populaire par excellence du dessin.

Il est publié sous le haut patronage des éminents Artistes et Professeurs de l'Université, des Inspecteurs de l'enseignement du dessin, des Professeurs des Beaux-Arts ou des Arts Décoratifs. — (On s'abonne chez les libraires, dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie, et chez l'Éditeur L. SÉNÉE et C^{ie}, 6, rue de Savoie, à Paris. — Un an, Étranger, 5 francs; Province 3 fr. 75, et Paris, 3 francs.)

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Création d'une recette auxiliaire des postes dans la ville de Lyon. — Par décision en date du 20 mars courant, M. le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a autorisé la création d'une recette auxiliaire urbaine municipale des postes dans la ville de Lyon, quartier de la Buanderie.

Eglise Saint-Maurice à Vienne. — Suivant une entente intervenue entre la Municipalité de Vienne et la Fabrique de la paroisse de Saint-Maurice, qui prendraient par moitié la charge des dépenses, des travaux vont être incessamment entrepris pour abattre, sur la façade et sur les côtés des clochers de la cathédrale, toutes les saillies qui ont été les plus atteintes par la vétusté. Ensuite, aura lieu la démolition des barrières qui avaient été élevées, il y a trois ans, pour interdire l'accès du parvis et fermer les passages des rues avoisinantes, passages devenus très dangereux par suite de chutes assez fréquentes de moellons, surtout par les temps d'orage.

Cette solution va donner satisfaction aux habitants du quartier Saint-Maurice, auxquels l'interdiction de ces passages portait un réel préjudice, mais est-elle bien conforme aux intérêts artistiques d'une ville qui possède un aussi intéressant monument ?



MONUMENT FUNÉRAIRE, d'après J.-L. NILSON.

Exposition des Beaux-Arts, à Dijon. — Le 1^{er} juin prochain, s'ouvrira, à Dijon, une exposition des Beaux-Arts (architecture, sculpture, peinture, céramique et vitraux), qui durera jusqu'au 15 juillet.

Les œuvres des exposants doivent être remises le 25 avril au plus tard, chez M. Pottier, rue Gaillon.

L'éclairage électrique à Miribel.

— Le conseil municipal de Miribel, dans sa dernière réunion, a nommé une commission chargée d'étudier différentes demandes de concessionnaires pour l'éclairage électrique de la ville.

Bouches-du-Rhône. — La ville de Marseille met en adjudication, le 3 mai prochain, les travaux de création d'un réseau de voies publiques, sur les terrains de l'ancien cimetière Saint-Charles.

L'importance de l'entreprise est évaluée à un million six cent mille francs.

Les adjudications de l'Etat. — La Commission des adjudications et marchés de l'Etat s'est réunie, cette semaine, au Ministère des Finances.

Au sujet des conditions dans lesquelles devraient s'effectuer les paiements, elle a admis, en principe, qu'un mois après la remise des pièces de liquidation, l'entrepreneur pourrait mettre l'Etat en demeure et faire courir les intérêts à son profit. Elle a émis le vœu que le taux de l'intérêt légal fût abaissé.

Autorisations d'emprunts. — **Drôme.** — La ville de Valence est autorisée, par décret, à affecter à sa part contributive dans les frais de reconstruction du pont suspendu, une somme de 65.366 fr. 96, qu'elle prélèvera sur un emprunt autorisé antérieurement.

Saône (Haute-). — Par décret, le département est autorisé à contracter un emprunt de 200.000 francs, au taux maximum de 3,65 p. 100, pour la subvention qu'il a promise en vue de la construction du chemin de fer de Lure à Loulans-les-Forges.

Bouches-du-Rhône. — La ville de Marseille est autorisée à emprunter une somme de 6.450.000 francs, destinée à pourvoir à

l'établissement d'une canalisation spéciale pour la distribution de eaux potables.

— Le département de l'Isère est autorisé à emprunter une somme de 72.000 francs applicable aux travaux de construction d'une caserne de gendarmerie à Vienne.

Nécrologie. — M. Stanislas Ferrand, architecte, directeur du journal *le Bâtiment*, vient d'être cruellement frappé par le décès de son frère, M. XAVIER FERRAND, architecte de la ville de Cannes.

M. Xavier Ferrand avait su conquérir, dans les divers postes qu'il a remplis, une grande autorité. Homme de science et artiste, il apportait dans ses œuvres, la précision de l'ingénieur et les formes les plus exquises de l'art.

Architecte de la ville de Cannes, nommé le premier, au concours, il fut l'auteur de tous les projets que la Municipalité se fait honneur, aujourd'hui, de réaliser.

C'est à lui que la ville doit son remarquable système sanitaire, dont l'achèvement se termine.

M. Xavier Ferrand n'avait que 46 ans.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand et touchant concours de sympathies et de regrets. Le maire de Cannes a prononcé un discours ému, où il a retracé, avec une grande élévation de pensées, le caractère de Xavier Ferrand. Il a rappelé ses travaux, cité les projets où il a su apporter les méthodes nouvelles, basées sur la stricte économie des dépenses jointe à l'art de la forme.

Nous adressons à notre sympathique et distingué confrère nos plus sincères compliments de condoléances.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 mars au 8 avril 1897.

Cabinet de M. BENOIT, quai de Bondy, 2.

Société civile de Mortillet et C^e. Reconstruction d'un mur de soutènement, chemin des Massues.

Cabinet de M. CHABANNE, cours Morand, 12.

M. Ressaud, propriétaire. Construction d'une petite maison d'habitation (forme de villa), rue de l'Enfance, 32.

Cabinet de M. FANTON, rue Duguesclin, 101.

MM. A. S. et fils, propriétaires. Construction d'une maison à l'angle des rues Vendôme et Montbernard.

Cabinet de M. LAURENÇON, cours Gambetta, 40.

M. Raynaud, propriétaire, à Estressin (Isère) : 1. Exhaussement d'une maison, 40, rue des Asperges; 2. Construction d'une maison de trois étages, annexe, angle rue de la Thibaudière.

Cabinet de M. ROGNIAT, avenue de Saxe, 279

M. Ratter, propriétaire, 2, place Gensoul. Exhaussement d'une maison, 2, place Gensoul.

Cabinet de M. (non désigné).

M. Lombard, propriétaire, 37, chemin de Combe-Blanche. Construction d'une maison audit lieu.

M. Grange, 1, rue Laurencin. Exhaussement d'un mur rue du Pensionnat.

M. Drioux, 268, rue Créqui. Construction d'un hangar dans sa propriété, 268, rue Créqui.

M. Poulier, propriétaire. Construction d'une maison de rapport, rue Saint-Antoine, 52, et exhaussement d'un étage d'un bâtiment situé à côté.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Rue Vendôme, 279. Construction d'une école de filles. Entrepreneurs : démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, MM. Fauché aîné, à la Demi-Lune; charpente, M. Albert Mally, 100, rue Bellecombe; menuiserie, M. Cavard, 19, rue Commandant-Faurax; serrurerie, M. Bernard, 6, rue du Pensionnat; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 54, rue Béchevelin; ferblanterie, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse; fumisterie, M. Martin, 23, place de la Martinière; installation des eaux, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse; installation du gaz, M. Guicherd, 1, place Kleber. Travaux intérieurs.

Rue Pierre-Corneille, 25. Construction d'un groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; entrepr.: terrassements et maçonnerie, l'Association lyonnaise des maçons, directeur, M. Bourdeix; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, M. Bouquet, directeur; charpente, Association coopérative des ouvriers charpentiers, M. Augier, directeur; menuiserie, MM. Pansu et fils; serrurerie, M. Dauphin; ferblanterie, zinc et plomberie, M. Boussat; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Fournier; chauffage, fumisterie, M. Zaniroli; service des eaux, M. Faure; éclairage au gaz, M. Théoule. Intérieur.

Place Pléney (ancienne place Meissonnier). Monument à la mémoire de Pléney. Entrepreneurs : M. Bourgeot, statuaire (buste); M. Fontan, statuaire (piédestal); M. Vial, tailleur de pierres (vasque); MM. Gaget, Pérignon et C^e, installation des eaux. En construction.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Quai de Cuire. Construction d'une villa. Propr., M. M., à Lyon. M. Pasquet, de Champagne, entrepreneur général. Fondations.

Rue Cléberg, 6. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. J., à Lyon. M. Constantin Simon, maître maçon, montée de Fourvière; M. Corcelle, charpentier, chemin des Grandes-Terres, 32; M. Perraut, tailleur de pierres à Bully; gros fers, maison Descours; menuisier, M. Hatton, quai Fulchiron. Fondations.

Le Point-du-Jour. Domaine de Ménéval. Prop., M. Jules D., de Lyon. Ferme modèle, écurie et remises, château et dépendances. Maîtres maçons, M. Salmat, au Point-du-Jour; M. Bujon, rue de l'Enfance, Lyon; charpentier, M. Chol, rue Pellecier, 9, Lyon; serrurier, M. Dorier, au Point-du-Jour; tailleur de pierre, M. Didier à Fleurieux; menuisiers, M. Larrat, au Point-du-Jour; M. Hatton, quai Fulchiron, 37; peinture-plâtrerie, M. Roucaud, au Point-du-Jour; M. Paganetti, rue Vaubecour, 13; M. Torrelli, ferblantier, au Point-du-Jour.

Marcy-l'Étoile (Rhône). Construction d'un hôtel. Propr., M. P. Entrepr., maître-maçon, M. Lebeyle, à Marcy; charpentier, M. Guérin, à Charbonnière; menuisier, M. Larochette, à la Demi-Lune; tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

La Tour de Salvagny (Rhône). Construction d'une maison d'habitation. Propr., M. D., de Lyon. Entrepr., maçon, M. Magadoux, à La Tour-de-Salvagny; menuisier et charpentier, M. Schneiderlin, à Dommartin (Rhône); tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

Cabinet de M. DUBUISSON, cours Lafayette, 25.

Ecole La Martinière. Entrepr.: terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; ciments, M. Vallanet, 30, rue des Platanes, Monplaisir; charpente, M. Debat, 71, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Pansu et ses fils, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Bur-nichon, 5, avenue des Ponts; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, 8, rue de la Bourse; zinguerie, plomberie, M. Boussat, 12, rue Passet. Elevation sur rue et pose du 3^e plancher.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 7, rue de Marseille.

Rue Moncey, 173. Construction de deux maisons de rapport. Propr., M. Poncet. Entrepreneurs : terrassements et maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Toileron; menuiserie, M. G. Dumora; serrurerie, M. T. Dumora; plâtrerie-peinture, M. L. Piola; zinguerie, M. Mallet; fumisterie, M. Civial; pierre blanche, M. Dubois; pierre de Villebois, M. Gat, à Montalieu; pierre de Saint-Cyr, M. Delaye, à Limonest; ciments et carrelages, M. Jamot. Travaux intérieurs.

Route d'Heyrieux, 103. Etablissement horticole. Propr., M. Pécoud; entrepr. de maçonnerie, M. D. bay; charpente, M. Guillard; plâtrerie-peinture, M. Piola; menuiserie, M. G. Dumora; serrurerie, M. T. Dumora; ciment, M. Jamot; zinguerie, M. Mallet; fumisterie, M. Civial; pierre de Villebois, M. Gat. Fondations.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Angle des rues Tronchet et Masséna. Propr., M. Augros, 57, cours Vit-ton. Entrepr.: maçonnerie, MM. Chatoux et Petavit; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; plâtrerie-peinture, M. L. Tauty frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montalieu; pierre blanche, MM. Motte et Portalis. Couverture.

Rue Masséna 29. Propr., M. Petavit, rue Pierre-Corneille. Mêmes entrepreneurs, sauf menuiserie, M. Pardon; plâtrerie-peinture M. Chapeaux. Couverture.

Rue Masséna, 31. Propr. M. X... Mêmes entrepreneurs que la maison Augros, sauf la plâtrerie-peinture par M. Thibaut. 5^e étage.

Neuville-sur-Saône, deux villas. Propr. M. Forestier. Entrepr. généraux, MM. Salagnac, maçonnerie; Viret, charpente-menuiserie. Couverture.

Rue Bonnefoi. Brasserie Winckler et fils. Transformation du bâtiment. Entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; charpente, M. Marin; serrurerie, MM. Martin et Masson; plâtrerie-peinture, MM. Paré frères.

Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.

Rue de Marseille, 83 bis. Maison à loyer. Propr. et entrepr. M. Gouyon. Fondations.

Rue de Marseille, 87. Maison à loyer. Propr. MM. Hatton et Darfeuille; entrepr. M. Gouyon. Fondations.

Rue de Marseille, 87. Maison à loyer. Propr., M. X.; entrepr., M. Gouyon. Fondations.

Cours de la Liberté, 9 et 11. Maison de rapport. Propr., M. Louis Lumière; entrepr., M. Taton. Fondations.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 8 avril. — *Mairie de Lyon.* — Etablissement de bornes-fontaines, bouches d'arrosage et d'incendie dans les six arrondissements de Lyon. — Soumissionnaires : MM. Petavit et Benassy, 16 p. 100. — Béraud, 15 p. 100. — Affre, 15 p. 100. — Gibault et Cie, 11 p. 100. — Guicherd, 8 p. 100. — Pellissier, 8 p. 100. — Gaget, Perignon et Cie, 7 p. 100. — René, 4 p. 100. — Delogé freres, 3 p. 100. — Guttin, 6 p. 100. — Lelaquay, augmentation, 8 p. 100. — Adjud., M. Philippe David, entrepreneur de plomberie, 50, rue Garibaldi 20 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 avril. — *Préfecture.* — Service vicinal. — Lot unique. Commune de Charcier. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Charcier au Moulin. Construction entre le chemin de grande communication n° 27 et la Fontaine, sur une longueur de 420 mètres 60. Montant du projet, 3.001 fr. — Soumissionnaires : MM. Joseph Valsésia, à Clairvaux, 2 p. 100. — Léopold Carton, à Charcier, 8 p. 100. Adjud., M. Jean Bauche, à Syam, 13 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 avril. — *Préfecture.* — (Voir notre numéro du 16 mars) — 1^{er} lot. Soumissionnaire : M. Annet Dezisser, à Saint-Didier, 5 p. 100. — Adjud., M. Auguste Deroche, à Clairvaux, 11,26 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaire : MM. Joseph Valsésia, à Clairvaux, 14,75 p. 100. — Eugène Faure, à Lyon, 9,55 p. 100. — Onezime Jaillot, à Clairvaux, 2 p. 100. — Emile Grandclément, à Echallon (Ain), 2,25 p. 100. — Adjud., M. Auguste Deroche, à Clairvaux, 15,76 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., M. Pierre Bonnavard, à Voiteur, 0,25 p. 100 de rabais. — Pas de soumissionnaire pour les 4^e et 5^e lots. — 6^e lot. Soumissionnaires : MM. Joseph Valsésia, à Clairvaux, 6,45 p. 100. — Auguste Deroche, à Clairvaux, 15,76 p. 100. — Adjud., M. Onezime Jai lot, à Clairvaux, 16 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Adjud., M. Jean Pény, à Saint-Laurent-la-Roche, 0 p. 100 de rabais.

Loire. — 3 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un chalet de nécessité et du bureau du marché, place Chavanelle. Montant des travaux, 7.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Beraud, 68, rue de l'Île, à Saint-Etienne, 0 p. 100. — Beaufort et Blanc, 6, rue des Trois-Meules, à Saint-Etienne, 1 p. 100. — Adjud., M. Rix, 2, rue de l'Eglise, à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 28 mars. — *Mairie de Tence.* — Reconstruction de l'hôtel de ville. Montant des travaux, 17.800 fr. — Soumissionnaires : MM. Antoine Petre, maçon, à Tence, 14 p. 100 d'augmentation. — Théophile Debard, entrepreneur, à Araules, 22 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Vial, entrepreneur, à Dunières, 23 p. 100 d'augmentation.

Savoie. — 10 avril. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Travaux sur la route départementale 11. Route départementale 11, de Chambéry à Annecy. Elargissement dans la traverse du bourg de Lescheraines, entre un point situé à 17 m. 40 en amont de la borne kil. 27 50 et la maison Guerraz, du côté d'Annecy, sur une longueur de 391 m. 20. Montant des travaux, 4.310 fr. Adjud., M. Frédéric Griot, à Lescheraines, 27 p. 100 de rabais.

Savoie. — 10 avril. — *Préfecture.* — Travaux du service vicinal. — 1^{er} lot. — Adjud. M. Antoine Luca, à Chambéry, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Paul Pinorini, à Chambéry, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., Jean Basso jeune, à Moutiers, 27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Adjud., M. Paul Pinorini, à Chambéry, 19 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Adjud., M. Jean Marie Burille, à Aillan-le-Jeune, 9 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Adjud., M. Jean Basso jeune, à Moutiers, 12 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Adjud., M. Paul Pinorini, à Chambéry, 7 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Adjud., M. Albin Basso, à Moutiers, 18 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Adjud., M. Louis Basso, à Bourg-Saint-Maurice, 17 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Adjud., M. Jean Basso aîné, à Moutiers, 39 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Adjud., M. Firmin Pitot, à Saint-Pierre-d'Entremont (Isère), 1 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Adjud., M. Sapanel Blaise, à Pont-de-Beauvoisin, 17 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Adjud., M. François Basso, à Albertville, 2 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Adjud., M. Baptiste Basso, à Albertville, 17 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Adjud., M. Camille Grage, à Albens, 18 p. 100 de rabais.

Savoie. — 3 avril. — *Conservation des forêts à Chambéry.* — (Voir notre supplément au numéro du 1^{er} mars). — 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Louis Basso, à Bourg-Saint-Maurice, 17 p. 100. — Albin Basso, à Moutiers, 17 p. 100. — Pierre Basso, à Albertville, 15 p. 100. — François Basso, à Albertville, 10 p. 100. — Jean Basso jeune, à Moutiers, 30 p. 100. — Antoine Ping, à Cérêt (Pyrénées-orientales), 5 p. 100. — François Imbert, à Embrun, 24 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 1 p. 100. — Jean-Vital Freppaz, à Bourg-Saint-Maurice, 20 p. 100. Adjud., M. Jean Basso aîné, à Moutiers, 32.338 fr. 75. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Antoine Ping, à Cérêt, 2 p. 100. — Jean Basso jeune, à Moutiers, 10 p. 100. — MM. Jean-Vital Freppaz, à Bourg-Saint-Maurice, 0 p. 100. Adjud., M. Jean Basso aîné, à Moutiers, 61.201 fr. 67. — 3^e lot. Soumissionnaires : Jean Bullio, à Briançon, 3 p. 100. — Antoine Ping, à Cérêt, 6 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 3 p. 100. — Amedée Basso, à Albertville, 0 p. 100. — Adjud., M. Jean-Baptiste Bozazza, à Albertville, 34.095 fr. 62. — 4^e lot. Soumissionnaires : Jean Bullio, à Briançon, 9 p. 100. — Jean-Vital Freppaz, à Bourg-Saint-Maurice, 8 p. 100. — Antoine Ping, à Cérêt, 3 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 3 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Bozazza, à Albertville, 24.318 fr. 95. — 5^e lot. Soumissionnaires : MM. Felix Planche, à St-Michel, 33 p. 100. — Ernest Machetti, à Albens, 6 p. 100. — Joseph Ferrando, à Embrun, 35 p. 100. — Jean Bullio, à Briançon, 10 p. 100. — Symphorien Magnin, à Saint-Michel, 17 p. 100. — Jean-Vital Freppaz, à Bourg-Saint-Maurice, 20 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 20 p. 100. — Adjud., M. Felix Magnin, à Saint-Michel, 14 056 fr. 61. — 6^e lot. Soumissionnaires : MM. Ernest Machetti, à Albens, 8 p. 100. — Joseph Ferrando, à Embrun, 27 p. 100. — Alexandre Boniface, à Saint-Michel, 19 p. 100. — Felix Magnin, à Saint-Michel, 23 p. 100. — Jean Bullio, à Briançon, 10 p. 100.

Symphorien Magnin, à Saint-Michel, 12 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 0 p. 100. — Adjud., M. J.-au-Baptiste Gros, à Saint-Martin-la-Porte, 9.126 fr. 27. — 7^e lot. Soumissionnaires : MM. Jean Meyran, à La Robine (Basses-Alpes), 19 p. 100. — Joseph Rosan, à Digne (Basses-Alpes), 19 p. 100. — Ernest Machetti, à Albens, 12 p. 100. — Jean Basso jeune, à Moutiers, 10 p. 100. — Joseph Ferrando, à Embrun, 24 p. 100. — Alexandre Boniface, à Saint-Michel, 25 p. 100. — Jean Bullio, à Briançon, 17 p. 100. — Symphorien Magnin, à Saint-Michel, 5 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 25 p. 100. — Adjud., M. Felix Magnin, à Saint-Michel, 21.788 fr. 12. — 8^e lot. Soumissionnaires : MM. Jean Meyran, à La Robine (Basses-Alpes), 19 p. 100. — Joseph Rosan, à Digne, 17 p. 100. — Ernest Machetti, à Albens, 15 p. 100. — Jean Basso jeune, à Moutiers, 10 p. 100. — Jean-Baptiste Gros, à Saint-Martin-la-Porte, 15 p. 100. — Felix Magnin, à Saint-Michel, 20 p. 100. — Jean Bullio, à Briançon, 9 p. 100. — Symphorien Magnin, à Saint-Michel, 1 p. 100. — Jean-Vital Freppaz, à Bourg-Saint-Maurice, 15 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 2 p. 100. — Adjud., M. Joseph Ferrando, à Embrun, 12.391 fr. 35. — 9^e lot. Soumissionnaires : MM. Jean Meyran, à La Robine (Basses-Alpes), 3 p. 100. — Joseph Rosan, à Digne, 11 p. 100. — Ernest Machetti, à Albens, 10 p. 100. — Symphorien Magnin, à Saint-Michel, 1 p. 100. — Paul Pinorini, à Chambéry, 2 p. 100. — Adjud., M. Joseph Ferrando, à Embrun, 18.115 fr. 20.

Yonne. — 9 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur le canal du Nivernais. — 1^{er} lot. Transformation des ouvrages de la retenue de Vaux. Montant des travaux, 55.000 fr. Soumissionnaires : MM. Auguste Gazanion, à Paris, 15 p. 100 d'augmentation. — Beauvumé-Champeau, à Vermenton, 12 p. 100 d'augmentation. — Desjobert, à Clamecy, 10 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Restauration du pont-pertuis de Champs. Montant des travaux, 23.500 fr. Soumissionnaires : MM. Auguste Gazanion, à Paris, 15 p. 100 d'augmentation. — Beauvumé-Champeau, à Vermenton, 15 p. 100 d'augmentation. — Desjobert à Clamecy, 12 p. 100 d'augmentation. Pas de résultat.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 29 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Rectification de l'évout circulaire de la montée du Chemin-Neuf. Montant des travaux, 22.747 fr. 50. Cautionnement, 1.200 fr.

Rhône. — Jeudi 29 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Pavage en cailloux roulés des rues de la Buire, du Lac, de la Bannière, des Champs et de l'Abondance. Montant des travaux, 19.391 fr. 90. Cautionnement, 950 fr.

Rhône. — Jeudi 29 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout du 4^e type, rue Bugeaud, entre l'avenue de Saxe et la rue Suchet. Montant des travaux, 45.947 fr. 30. Cautionnement, 2.300 fr.

Les devis, plan, profils et cahier des charges relatifs auxdits travaux de ces trois adjudications sont déposés à la mairie de Lyon (4^e bureau), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 29 avril, 11 h. — *Mairie de Tarare.* — Défoncement du carré n° 7 du cimetière et construction d'un mur de soutènement pour ce carré. Le montant des travaux est évalué, d'après le devis estimatif dressé par M. Desportes, architecte-voyer, savoir : 1^{er} lot. Terrassements, à la somme de 1.630 fr. 12. 2^e lot. Maçonnerie, à la somme de 1.238 fr. 60. Tot., 2.868 fr. 72. Dans ces sommes sont compris pour imprévus, savoir : 77 fr. 62 pour le 1^{er} lot et 112 fr. 60 pour le 2^e lot. Cautionnement, 100 fr. pour chaque lot.

Les entrepreneurs qui désiraient se rendre adjudicataires des travaux, pourront prendre connaissance des devis, plan, bordereau des prix d'application et cahier des charges, à l'hôtel de ville jusqu'au jour de l'adjudication.

Rhône. — Vendredi 30 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — exhaussement du groupe scolaire situé rues Jarente et d'Auvergne et modification des locaux actuels. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 29.500 fr. Cautionnement, 2.900 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Montant des travaux, 22.750 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 3^e lot. Charpente. Montant des travaux, 19.800 fr. Cautionnement, 1.900 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 19.600 fr. Cautionnement, 1.900 fr. — 5^e lot. Pâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 10.200 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 12.350 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie, eau et gaz. Montant des travaux, 11.200 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 8^e lot. Fumisterie. Montant des travaux, 1.600 fr. Cautionnement, 160 fr.

Les devis, plans et cahiers des charges relatifs aux travaux sont déposés à l'hôtel de ville (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Mercredi 28 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 8. Rectification sur le territoire de Corlier. Terrassements et empiérement. Estimation, 1.560 fr. 88. Somme à valoir, 89 fr. 12. Cautionnement, 60 fr. — Chemin de grande communication n° 11. Rectification aux abords de Nuriex sur 194 m. de longueur. Terrassements, chaussées et aqueducs. Estimation, 762 fr. 85. Somme à valoir, 137 fr. 15. Cautionnement, 30 fr. — Chemin de grande communication n° 16. Construction de la chaussée entre Mijoux et la route nationale n° 5 sur 5.792 mètres de longueur. Empiement. Estimation, 20.492 fr. 56. Somme à valoir, 2.007 fr. 44. Cautionnement, 700 fr. — Chemin de grande communication n° 19. Rechargement entre Vil-ebois et la Mouille sur 585 mètres de longueur. Estimation, 2.921 fr. 48. Somme à valoir, 78 fr. 52. Cautionnement, 90 fr. — Chemin de grande communication n° 25. Construction entre l'ancien chemin d'Orbagnoux et la Dorche sur Corbonod. Terrassements, chaussée et maçonneries. Estimation, 16.717 fr. 18. Somme à val., 1.282 fr. 82. Caut., 600 fr. — Ch. de gr. comm. n° 25. Recti-

fication de la montée de Lucin à Billiat sur 808 m. de longueur. Terrassements, chaussées et aqueducs. Estimation, 12.353 fr. 07. Somme à valoir, 446 fr. 93. Cautionnement, 500 fr. — Chemin d'intérêt commun n° 7. Construction sur le territoire des Neyrolles sur 1.327 mètres de longueur. Terrassements, empierrement et aqueducs. Estimation, 5.448 fr. 07. Somme à valoir, 51 fr. 93. Cautionnement, 160 fr. — Chemin d'intérêt commun n° 12. Rechargement et règlement de profil entre Blyes et Chazay-sur-Ain sur 900 mètres de longueur. Estimation, 1.694 fr. 80. Somme à valoir, 5 fr. 20. Cautionnement, 55 fr. — Chemin d'intérêt commun n° 19. Rectification dans la traverse de Lochieu sur 219 mètres de longueur. Terrassements, chaussée, ouvrages d'art. Estimation, 3.959 fr. Somme à valoir, 341 fr. Cautionnement, 150 fr. — Chemin d'intérêt commun n° 33. Construction d'une deuxième travée de 12 m. 40 au pont métallique de la Tuilière à Ceyzérieu. Estimation, 6.388 fr. 81. Somme à valoir, 391 fr. 19. Cautionnement, 230 fr. — Chemin d'intérêt commun n° 41. Rectification à la montée de la Latte sur 365 mètres de longueur au territoire de Serrières-sur-Ain. Terrassements et empierrement. Estimation, 1.823 fr. 41. Somme à valoir, 118 fr. 59. Cautionnement, 70 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

Hérault. — Samedi 1^{er} mai, 3 h. — *Hospices de Montpellier.* — Construction d'une clinique. Nature des travaux : terrassements et maçonneries, plâtrerie et couverture, ossatures et planchers, ciments, charpentes, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie, zinguerie et plomberie, mosaïque.

Les plans, cahiers des charges et bordereaux des prix au secrétariat général des hospices, à l'Hôpital général. Renseignements au bureau de l'architecte des hospices, 18, rue Auguste-Comte.

Jura. — Jeudi 6 mai, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Arinthod. Construction d'un lavoir couvert. Travaux évalués par le devis de M. Sathonnet, agent-voyer cantonal à Clairvaux, à 4.953 fr. 53. — 2^e lot. Conliège. Construction d'un cimetière. Travaux évalués par le devis de M. Gallier, agent-voyer cantonal à Conliège, à 5.121 fr. 57. — 3^e lot. Plainoiseau. Couverture de deux lavoirs. Travaux évalués par le devis de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier, à 2.096 fr. 67. — 4^e lot. L'Etoile. Réparations aux maisonnettes des pâtres. Travaux évalués par le devis de M. Dério, agent-voyer cantonal à Lons-le-Saunier, à 1.126 fr.

Nota. — Dans ces estimations ne sont pas compris les honoraires de l'auteur du projet et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Savoie. — Jeudi 22 avril, 2 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Pallud. Chemin 2, de Pallud à Thénésol. Projet de construction entre le chef-lieu de Pallud et le hameau des Combets sur 1.396 m. 75. Montant des travaux, 9.991 fr. 76. A valoir, 1.208 fr. 24. Total, 11.200 fr. Cautionnement, 332 fr. — 2^e lot. Queige. Chemin 4, des Roëngers. Construction entre les Roëngers et Marolland, section comprise entre les profils 0,97, sur 843 m. 90. Montant des travaux, 32.948 fr. 70. A valoir, 4.051 fr. 30. Total, 37.000 fr. Caution., 700 fr. Renseign. à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 26 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — 1^{er} lot. Commune de la Côte-d'Aime. Chemin 3. Chemin vicinal ordinaire (du chemin d'intérêt commun n° 86 à Côte-Seray). Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 86 et le chemin actuel, à Côte-Seray. Longueur 1531 m. 80. Montant de l'estimation, 10.500 fr. Somme à valoir, 929 fr. 39. Montant par lot des travaux à adjudger, 9.570 fr. 61. Caut., 350 fr. Date de l'achèvement des travaux, 1^{er} avril 1898. — 2^e lot. Commune de Bozel. Chemin 3. Chemin vicinal ordinaire (du chef-lieu de Bozel à Tincave). Construction entre la tête du lacet du chemin vicinal ordinaire n° 5, aux Molluets et Tincave. Longueur, 1.238 mètres. Montant de l'estimation, 23.000 fr. Somme à valoir, 1.367 fr. 41. Montant par lot des travaux à adjudger, 21.632 fr. 59. Cautionnement, 770 fr. Date de l'achèvement des travaux, 1^{er} novembre 1897.

Renseignements à la sous-préfecture.

Yonne. — Vendredi 23 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux de chemins vicinaux. Chemin de grande communication. Chemin n° 5, de Ligny au pont de Bassou. Reconstruction avec tabliers métalliques et 35^m d'ouverture chacun, des deux ponts en bois établis sur le Serein à Beaumont, travaux divisés en deux lots ainsi qu'il suit : 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries de toute nature, pilots, perrés, enrochements, chaussée. Dépense prévue à l'entreprise, 31.359 fr. 05. Dépenses diverses et travaux imprévus, 3.240 fr. 95. Total, 34.600 fr. Cautionnement, 1.050 fr. — 2^e lot. Fourniture et pose des tabliers métalliques, 29.593 fr. Maçonnerie des voûtelettes ainsi que du béton et des chapes qui les recouvrent, 5.157 fr. 81. Dépenses diverses et imprévues, 449 fr. 19. Total, 35.200 fr. Cautionnement, 1.150 fr. — 3^e lot. Commune de Perrigny. Chemin vicinal ordinaire n° 9. Construction entre le chemin de grande communication n° 31 et le profil n° 21 de l'avant-projet sur une longueur de 548 m. 27; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 696 fr. 57, à 4 620 fr. Cautionnement, 130 fr. — 4^e lot. Communes d'Auxerres et Saint-Georges. Chemins vicinaux ordinaires n°s 8 et 21. Construction entre le territoire de Perrigny et le chemin n° 20, d'Auxerre, sur une longueur de 97 m. 50; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 1 258 fr. 98, à 8 446 fr. Cautionnement, 215 fr. — 5^e lot. Commune de Préhy. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre le chemin de grande communication n° 2 et la partie faite au territoire de Courgis, sur une longueur de 660 m.; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 211 fr. 85, à 5 300 fr. Cautionnement, 170 fr. — 6^e lot. Commune de Sementron. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction entre la partie faite et le hameau des Ecoles, sur une longueur de 578 m.; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 237 fr. 08, à 5.300 fr. Cautionnement, 170 fr. — 7^e lot. Commune de Montigny-la-Resle. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Construction entre le chemin vicinal ordinaire

n° 9 et le chemin de grande communication n° 35, sur une longueur de 993 m.; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 300 fr. 12, à 6.200 fr. Cautionnement, 195 fr. — 8^e lot. Commune de Fontenoy. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Construction entre le chemin de grande communication n° 3 et le hameau des Dubourgs, sur une longueur de 580 m.; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 1 200 fr. 10, à 3.850 fr. Cautionnement, 120 fr. — 9^e lot. Commune de Lainsecq. Chemin vicinal ordinaire n° 6. Construction dans le hameau de la Petite-Breuille, entre la partie faite et le chemin de grande communication n° 7, sur une longueur de 326 m.; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 100 fr. 01, à 2.240 fr. — 10^e lot. Commune de Moutiers. Chemin vicinal ordinaire n° 16. Construction entre les profils n°s 28 et 59 de l'avant-projet, sur une longueur de 704 m. 61; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 239 fr. 97, à 5.040 fr. Cautionnement, 160 fr. — 11^e lot. Commune de Diges. Chemin vicinal ordinaire n° 17. Construction entre la partie faite près le hameau de Montchenot et le chemin rural des Cognats aux Michauts, sur une longueur de 1.267 m.; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 450 fr. 75, à 10.000 fr. Cautionnement, 315 fr. — 12^e lot. Commune de Lalande. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Construction entre le chemin de grande communication n° 52 et le rû de l'Etang, sur une longueur de 543 m. 25; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 140 fr. 19, à 3.800 fr. Cautionnement, 120 fr. — 13^e lot. Commune de Lalande. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Construction d'un pont de 4 mètres d'ouverture, avec tablier métallique, sur le rû de l'Etang; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 333 fr. 21, à 4.110 fr. Cautionnement, 130 fr. — 14^e lot. Commune de Toucy. Chemin vicinal ordinaire n° 13. Construction entre le profil n° 30 de l'avant-projet et le chemin de grande communication n° 3, sur une longueur de 488 m. 90; travaux évalués, y compris une somme à valoir de 226 fr. 74, à 4.380 fr. Cautionnement, 135 fr.

Les paquets seront déposés dans une boîte à ce destinée, placée dans le vestibule de la salle d'entrée de la préfecture, près du bureau des huissiers de salle, jusqu'au vendredi 23 avril 1897 à 2 heures de l'après-midi.

On pourra prendre connaissance des devis, détails estimatifs, etc., à la préfecture (2^e division), tous les jours non fériés, de 1 heure à 4 heures.

Ministère de la Guerre. — Mardi 27 avril, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Adjudication d'une fourniture de chêne en grume et de brins pour timons en chêne et en frêne. Les 30 premiers lots, chacun 40 mc. de chêne en grume. Le 31^e lot, 250 chênes en brins pour timons. Les lots 32 à 38 inclus, chacun 200 chênes en brins pour timons. Le 39^e lot, 250 frênes en brins pour timons. Les lots 40 à 46 inclus, chacun 200 frênes en brins pour timons.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Besançon.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Albigny (Rhône). — Société en nom collectif Baillat et Terrasson. Exploitation d'un commerce de menuiserie et de charpente. Durée, dix ans du 10 mars. Cap. 5 000 fr. 8 avril.

Rouen. — Association rouennaise des ouvriers du bâtiment, rue Tons-Vents, 5. Durée dix ans. Cap. 8160 fr.

PROROGATIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Bugnet et Gvrnier, 40, rue Vaubecour, fabrication et vente des appareils à gaz pour le chauffage et la cuisine. Prorogation de neuf ans, du 22 mars 1897.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

Paris. — Société Lacarrière et C^{ie}. Fabrication d'appareils pour éclairage et chauffage. Siège social à Paris, rue de l'Entrepôt, 14, avec succursales à Lyon, rue de la République, 11, et à Naples. Il a été apporté les modifications suivantes :

La Société demeurera du 1^{er} avril 1897 au 31 mars 1898, en nom collectif à l'égard de M. Delatour et de M. Alfred Lacarrière, et en commandite à l'égard des autres associés.

Et elle deviendra du 1^{er} avril 1898 au 31 mars 1900, c'est-à-dire pendant les deux dernières années de son existence, en nom collectif relativement à M. Alfred Lacarrière, qui en sera, pendant cette dernière période, le seul gérant responsable; et en commandite, à l'égard de M. Delatour et des autres associés.

En conséquence, M. Delatour conservera, jusqu'au 31 mars 1898, les pouvoirs conférés par l'article 6 des statuts à chacun des associés en nom collectif. 6 avril.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Lyon. — MM. Jeantet et Régnier, commerçants, avenue de Saxe, 219. Syndic, M. Vervey. 9 avril.

Lyon. — M. Delestre, apprêteur, rue de Marseille, 48. Syndic, M. Pitre. 9 avril.

Lyon. — MM. G. et J. Allemano, électriciens, rue Victor-Hugo, 20, à Villeurbanne. Syndic, M. Bernard. 9 avril.

Alais. — M. Maurin, travaux publics, quartier de Chantilly, Syndic, M. Bauquier. 20 mars.

Belley. — MM. Julliard frères, entrepreneurs, à Aranc. Syndic, M. Mathieu, 18 mars.

Saint-Etienne. — M. Boithias, scierie mécanique, rue Désirée, 32. Syndic, M. Durand, 20 mars.

RAPPORT DE FAILLITE

Lyon. — M. Gilbert Delude, serrurier, rue Saint-Lazare, 20, 2 avril.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	135 »	140 »
— en planche rouge	171 »	175 »
— — jaune	145 »	150 »
Etain Banca en lingots	167 50	170 »
— Billiton	160 »	165 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	32 50	33 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	35 50	36 »
Zinc fondu 2 ^e fusion	43 50	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	61 »	» »
— — — Autres marques	60 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	450 »
— laminé	500 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie	500 »	550 »
— laminé	550 »	600 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	19 50
Fer à double T, AO	19 50	20 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20 50	21 »
Mercuré le kilo	6 »	6 50

LYON-SALON 1897 (6^e ANNÉE)

Le deuxième fascicule qui contient la fin de la grande peinture et qui commence le genre vient d'être mis en vente chez les libraires, dans les kiosques, et chez l'éditeur, A. Rey, 4, rue Gentil.

Les tableaux reproduits sont les suivants :

G. Villard, *Sainte Cécile*. — Dupain, *Réverie*. — M^{me} Moulin-Dumas, *Murmures d'avril*. — Auguste Raynaud, *la Vierge aux Colombes*. — P.-H. Flandrin, *Répétition*. — M^{lle} Chamecin, *Adagio*. — David Girin, *Un Baptême*. — P. Huas, *Dans la Robe de Grand-Mère*. — L. Robin, *Une famille en Bourgogne*. — Aimé Perret, *Noël des Vieux*. — Bouchard, *les Armées*. — Darbois, *le Réveil*. — Moreau de Tours, *Pardon*. — Menta, *le Remouleur*. — Luigini, *Cour mauresque*. — Piot, *Coquetterie*. — Faivre (Médaille du Salon), *Réveuse*.

Le fascicule : 1 franc. En souscription, l'édition complète dans un élégant carton-album : 5 francs, chez l'éditeur, 4, rue Gentil, Lyon.

L'Administration de la *Construction lyonnaise* rappelle à ses abonnés et lecteurs que ses colonnes leur sont entièrement ouvertes, mais toutes leurs communications doivent lui parvenir signées ; sur leur demande, elles seront insérées avec ou sans leur signature à leur gré, ou avec leur pseudonyme ; mais dans tous les cas les manuscrits dont l'auteur n'aura pas jugé à propos de se faire connaître à l'Administration du journal et de se fier à sa discrétion seront rigoureusement refusés.

Cette ligne de conduite ne peut en aucun cas souffrir d'exception.

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 12 et 27 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

LA VIE FRANÇAISE

Journal bi-mensuel illustré, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. Abonnement : un an, 16 fr. ; le numéro, 0 fr. 75.

Rédaction et administration, 87, rue de la République, Lyon.

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Samedi, 17 avril, *Don César de Bazan*, drame en 5 actes, par MM. Dumanoir et Dennery. — *Le Paradis*, comédie en 3 actes.

A l'occasion des fêtes de Pâques. — Dimanche 18 avril, matinée à 2 heures, *La Mascotte*. — Le soir à 8 heures, *Les Deux Orphelines*. — Lundi 19, matinée à 2 heures. Irrévocablement dernière de *Rip-Rip*. — Le soir à 8 heures, *Les crochets du père Martin*. — *Le Paradis*.

Casino des Arts. — Le célèbre dresseur de chiens Richard donne une série d'impressionnantes exhibitions avec sa meute de vingt chiens qui se termineront par une émouvante pantomime : « Les chiens sauveteurs ».

Scala-Bouffes. — Tous les soirs les auditions artistiques du couple Villé-Dora obtiennent un nouveau succès. Au concert : Kar-Yon, Lucien Viviane, Fernandez, etc. *La chanson des écus*, opérette.

Eldorado. (33, cours Gambetta). — Les six Sumbeams, les merveilleuses danseuses qui font depuis 8 jours les délices des spectateurs de l'Eldorado ; aussi sont-elles chaque soir l'objet des ovations répétées d'une foule enthousiaste. Les scènes nouvelles de *Vlan !... la fin du monde !!!* complètent à merveille l'attrait de ce charmant spectacle qui fait courir tout Lyon.

Cirque Rancy — Samedi 17 avril. Réouverture.

La Photographie animée par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Avis. — Le vrai *Cinématographe Lumière* est visible seulement 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre, et n'a pas de succursale à Lyon.

Voici la liste des nouvelles vues projetées :

Paris : *Place de l'Opéra*. — *Prestidigitateur : Escamotage d'un lapin*. — *Déjeuner du chat*. — *Washington : Garde nationale*. — *Dames acrobates*. — *Suisse : Rentrée à l'étable*. — *Chasseurs alpins : Saut d'obstacle*. — *Vue précédente à l'envers*.

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Prime gratuite offerte aux spectateurs.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 14958

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX DE FAIENCE

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

BRIQUES EN VERRE SOUFFLÉ. système Falconnier Agent régional J. E. GAILLIARD, ingénieur E. C. P. 35, quai Rambaud, Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^e des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Pétrier de Peuloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pouchet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin.

Trièpt, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Dépositaire concessionnaire des produits céramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

MANUFACTURE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

au GAZ et à l'ÉLECTRICITÉ

BRONZES D'ÉGLISE AU GAZ & A LA BOUGIE

Ancienne Maison THIBAUD, P. DÉRIARD, Successeur

MAISON de VENTE : 46, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

USINE à VAPEUR, 305, rue Paul-Bert et maison à Aix-les-Bains

INSTALLATION COMPLÈTE DE PLOMBERIE POUR LE GAZ ET LES EAUX
POUR ÉTRICITÉ, LUMIÈRE, SONNERIES ET TÉLÉPHONES

APPAREILS SANITAIRES — SALLES DE BAINS EN TOUS GENRES

La Maison exécute tous Dessins ou Modèles de MM. les Architectes

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones domestiques et de réseau,
Porte-Voix, Paratonnerres.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE ET TRANSPORT DE FORCE

ETUDES ET DEVIS

MAISON CHOLLET ET REZARD

10, rue Belle-Cordière. — Succursale: rue Tupin, 28

LYON

TÉLÉPHONE : N° 8-74

J. PRAT et C^{ie}, Marbriers, Sculpteurs

NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES

17, 19, 102 et 104, avenue de Romains

A VALENCE-S/RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Héand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grezieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison **GUITTA Fils**

FATOU-GUITTA

SUCESSEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

VIENT DE PARAITRE

LA NOUVELLE CARTE ROUTIÈRE

VÉLO-KILOMÉTRIQUE

DES ENVIRONS DE LYON, CHAMBÉRY ET GRENOBLE

Au 1/250.000, en trois couleurs, indiquant toutes les routes, avec les kilomètres, les montées et les descentes, les pavés, altitudes, populations, toutes les communes et la plupart des hameaux sur une étendue de quatre départements.

Dressée par M. Paul GUILLOT

PRIX : 4 fr. 50. — Par la poste, 4 fr. 60

En vente également: les Cartes du Lyonnais et du Puy-de-Dôme, de la Provence, du Bas-Languedoc et des environs de Paris.

S'adresser à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, à Lyon

Et dans ses succursales à Mâcon, Grenoble, Valence, Saint-Étienne,
Dijon, Châlon et Clermont-Ferrand

REMISE AUX LIBRAIRES ET AUX COLPORTEURS

APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

Repasseuses — Séchoirs

DELAROCHE AINE

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON



ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Trit-ubus par compte. Éclairage par
le salin et le pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

Entreprise de Couverture, Zinguerie, P'omberie pour Bâtiments

LANDIER FILS

3, rue Pierre-Corneille, LYON

CHENEUX ÉCONOMIQUES ET NOUES

EN TOLE D'ACIER GALVANISÉE

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

RÉSERVOIR DE CHASSE

A tirage et alimentation instantanée et automatique

BREVETE S. G. D. G.

Le seul permettant d'obtenir 5 chasses de
8 litres en 10 minutes, avec un abonnement d'eau
de 100 litres par 24 heures.

LOTÉRIE

EN FAVEUR DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE

POUR LE

SAUVETAGE DE L'ENFANCE

50.000 Billets seulement

GROS LOT : 10.000 FRANCS



PRIX DU BILLET : 1 FRANC

EN VENTE

Agence FOURNIER, rue Confort, 14

FORTES REMISES SUR VENTE EN GROS

L'Annuaire Français des Mines d'Or, 830
pages, 5 fr., franco 5 fr. 60. Se trouve à l'Agence
FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON